

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 8 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, adjointe ; Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoints.

Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna ; Mrs DURIEZ René, GODEFROY Marc, JOIGNANT Benjamin, OULAL Abdelkader.

Absents excusés : Mr CHEVALIER Romain qui donne pouvoir à Mme GOURIOU Laura.
Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie.

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SUR L'ETAT DES ARBRES DU STADE ROGER PETIT ET DEVIS

Mme le Maire rappelle au conseil qu'une étude a été réalisée pour déterminer l'état des arbres qui bordent l'allée du Château, derrière le stade Roger Petit.
Il en résulte que, sur les 18 tilleuls, 4 doivent être abattus et les autres doivent être élagués.

Mme le Maire a également sollicité un diagnostic sur les peupliers qui bordent l'allée du Château. Ils sont à maturité et vont commencer à se dégrader de l'intérieur. Ils sont très bien renforcés à la base mais le diagnostic ne permet pas d'évaluer l'état du système racinaire qui a pu être détérioré par le curage du fossé. Il est donc préconisé de réduire ces peupliers d'un tiers de leur hauteur.

Plusieurs devis ont été sollicités. Une seule réponse a été reçue à ce jour. Le prix pour réaliser les travaux s'élève à **22 680 € T.T.C.** Deux autres devis doivent encore être obtenus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le devis le moins disant, inférieur à 25 000 € T.T.C.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

132 DELIB140926

